Procès-verbal de la 8ère réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de BRESSUIRE (commune associée de Noirterre), GEAY, FAYE-L'ABBESSE

L'an deux mille vingt et un, le 12 mai à 14 heures 00, s'est réunie à la salle Trinchot de la commune de Faye-l'Abbesse, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse sous la présidence de Monsieur André CLAVEAU, Président titulaire.

Etaient présents :
André CLAVEAU, Président ;
Gérard PIERRE, maire de Faye-l'Abbesse ;
Michel LIAUD, Thomas GIRAUD, Laurent CLOCHARD, Jean-Marc BERNARD, représentant des exploitants titulaires ;
Alain CHABAUTY, représentant des exploitants suppléants ;
Serge ROUX, Philippe THIBAUDEAU, Philippe MERCERON, Marc FONTENEAU, représentant des propriétaires de biens fonciers titulaires ;
Jacques BENOIST, représentant des propriétaires de biens fonciers suppléant ;
Marc PASQUIER, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, titulaire ;
Olivier UZANU, agent du Département titulaire ;

Entendus à titre d'information :
Jean-Yves JOLYS, Adjoint à la Direction des routes du Département ;
Laurent CHAUVET, Cabinet GEOUEST ;
Magali PREVOST, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
Martial CREON, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural ;

Absents excusés :
Gabriel DUVEAU, Président suppléant ;
François GINGREAU, représentant titulaire du Président du Conseil départemental
Philippe BREMOND, représentant suppléant du Président du Conseil départemental ;
Jean-François MOREAU, représentant de la commune de Bressuire, Maire délégué de Noirterre ;
Pierre CHABEAUTI, représentant de la commune de Geay ;
Damien GUINEFOLEAU, Philippe MONNEAU, représentant des exploitants titulaires ;
Franck MAINARD, Antoine ROUX, représentant des exploitants suppléants ;
Michel BREMAUD, Alexandra FONTENEAU, représentant des propriétaires de biens fonciers titulaires ;
Jean-Paul MOTARD, Gérard NOIRAUD, représentant des propriétaires de biens fonciers suppléants ;
Renaud LEGENDRE, Michel GUIONNET, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, titulaires ;
Roland BLANDIN, Arnaud CHABAUTY, Laurent BODET, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, suppléants ;
Jean-Paul BARON, Dominique METAYER, agents du Département suppléants ;
Valérie VIRION, représentante des Services fiscaux des Deux-Sèvres ;
Thierry CHOUETTE, représentant du maître d'ouvrage ;
Cécile ALEXANDRE, représentante de l'INAO ;

Mme Lucile MAUILLON, agent du Département des Deux-Sèvres, assure les fonctions de

secrétaire de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse.

Le Président ouvre la séance et fait l'appel des membres de la commission. Après avoir constaté que cette dernière remplit les conditions requises pour se réunir, M. CLAVEAU rappelle l'ordre du jour :

- Analyse des réclamations suite à la consultation sur le classement des terres,
- Adoption du classement des terres,
- Présentation des prochaines étapes de la procédure,
- Questions diverses.

Mme MAUILLON rappelle que la consultation sur le classement des terres s'est déroulée du 16 mars au 16 avril 2021. Il en ressort deux réclamations qui doivent être étudiées aujourd'hui.

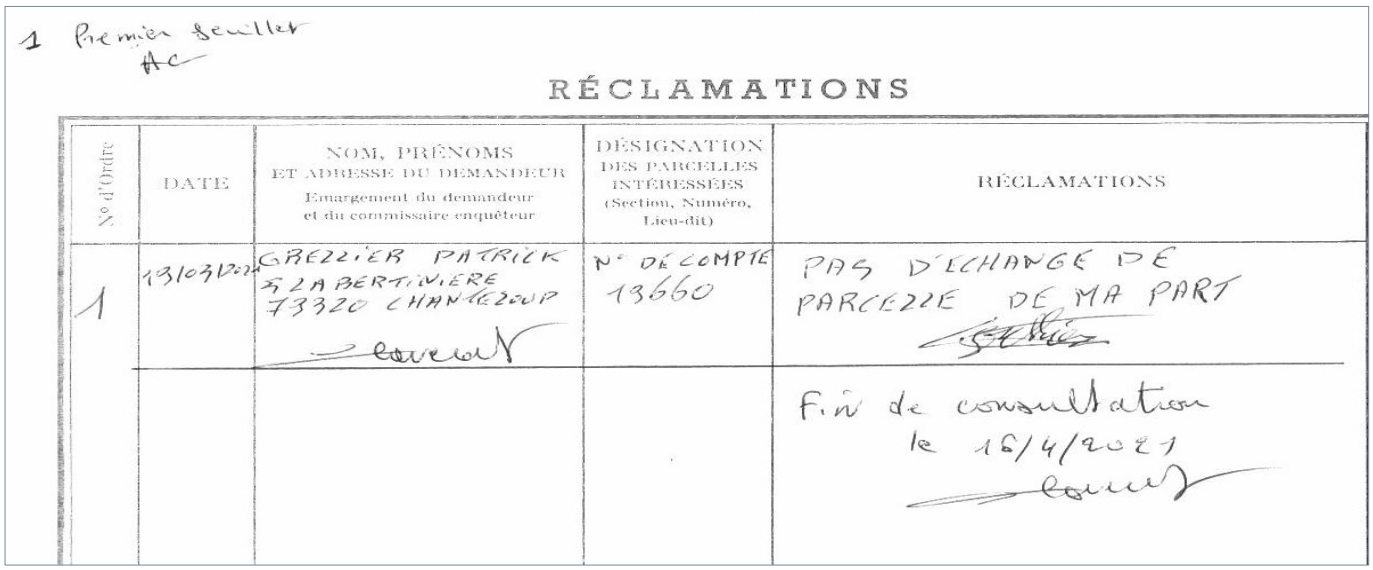
La parole est donnée à M. CHAUVET du Cabinet GEOUEST pour présenter le bilan de cette consultation.

1-/ Analyse des réclamations suite à la consultation sur le classement des terres

Avant d'analyser les réclamations, M. CHAUVET résume la participation de cette consultation :

- Comptes : 20 sur 54 soit 37%
- Propriétaires : 24 sur 99 soit 24 %
- Superficie : 304 ha sur 470 ha soit 65%
- Retour Bulletins Individuels : 40%
- Retour Extraits Acte de Naissance : 21%

Réclamation n°1 (registre) : M. GRELLIER

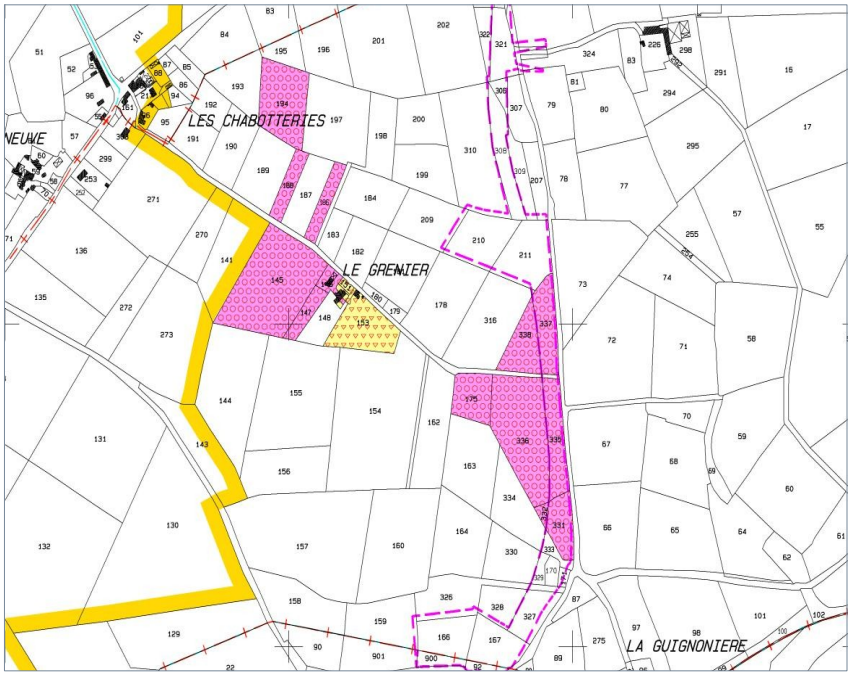


1 Premier feuillet AC

RÉCLAMATIONS

N° d'Ordre	DATE	NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DEMANDEUR Émargement du demandeur et du commissaire enquêteur	DÉSIGNATION DES PARCELLES INTÉRESSÉES (Section, Numéro, Lieu-dit)	RÉCLAMATIONS
1	13/03/2021	GREZZIER PATRICK 2 LA BERTINIERE 79320 CHANTEZOUP	N° DE COMPTE 13660	PAS D'ECHANGE DE PARCELLE DE MA PART
				Fin de consultation le 16/4/2021

Carte sur la situation de la propriété de M. GRELLIER :



M. Patrick GRELLIER est propriétaire indivisaire. L'emprise de la route impacte directement sa propriété. La commission informe le requérant que l'aménagement foncier avec inclusion d'emprise entraînera de fait des modifications parcellaires de sa propriété, dans la mesure où ce qui disparaît sous l'emprise lui sera restitué.

Réclamation n°2 (courrier) : M. CHESSÉ

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre notification sur l'avis d'évaluation des propriétaires sur le classement des terres et l'évaluation des parcelles en date du 1er février 2021 attachée au bulletin individuel relatif aux 2 parcelles cadastrales 193AW 78 et 193AW 81 dont nous sommes propriétaires avec ma sœur et ma maman.

Je vous joins le bulletin individuel complété des informations complémentaires.

Ces terres étant exploitées par Monsieur Antoine ROUX, nous souhaiterions connaitre vos réelles intentions et le planning prévisionnel d'exécution de votre action.

Nous avons bien pris connaissance de votre évaluation que nous refusons car elle ne correspond nullement à notre propre estimation et aux valeurs récentes observées, ni à celles constatées dans ce secteur par la Direction de l'Agriculture de Nouvelle Aquitaine et de la Chambre d'Agriculture du Département.

Je me tiens à votre entière disposition avec Notre notaire.

Veuillez agréer Monsieur Le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Yannick Chessé

Mme MAUILLON précise que ce courrier a été réceptionné le 22 mars et fait lecture de la réponse qui lui a été faire :

Objet : Réponse courrier suite à la consultation relative au classement des terres et à l'évaluation des parcelles_Opération d'aménagement foncier.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 22 mars relatif à la consultation sur le classement des terres et l'évaluation des parcelles, dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de Faye-L'Abbesse.

Je tiens à vous informer que ce classement est fait sur la base de la valeur de productivité réelle des terrains du périmètre d'aménagement foncier et est réalisé en comparaison avec toutes les autres terres de ce périmètre. M. Roux, comme d'autres membres de la commission d'aménagement foncier, se sont déplacés sur le terrain avec le géomètre pour établir cette classification. Il s'agit donc d'un classement relatif, établi en vue des potentiels échanges de terrains. Il n'est absolument pas lié au classement fiscal émanant de la direction des finances publiques, ni à la valeur vénale des terres agricoles établie par le ministère de l'agriculture.

La consultation sur le classement se déroule du 16 mars au 16 avril inclus en mairie de Faye-L'Abbesse. Je vous invite vivement à vous déplacer et à rencontrer le géomètre, M. Chauvet du cabinet GEOUEST, en charge de l'opération afin qu'il vous donne toutes les explications nécessaires. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous avez la possibilité de le contacter par téléphone à la Mairie de Faye-l'Abbesse pendant ses permanences ou au cabinet GEOUEST au 02 51 37 27 30.

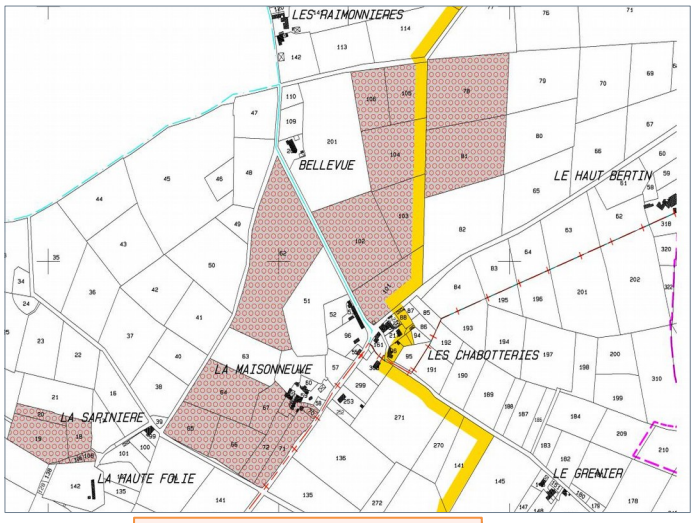
En raison des conditions sanitaires actuelles, je vous remercie de bien vouloir vous munir de votre masque et de respecter les gestes barrières.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

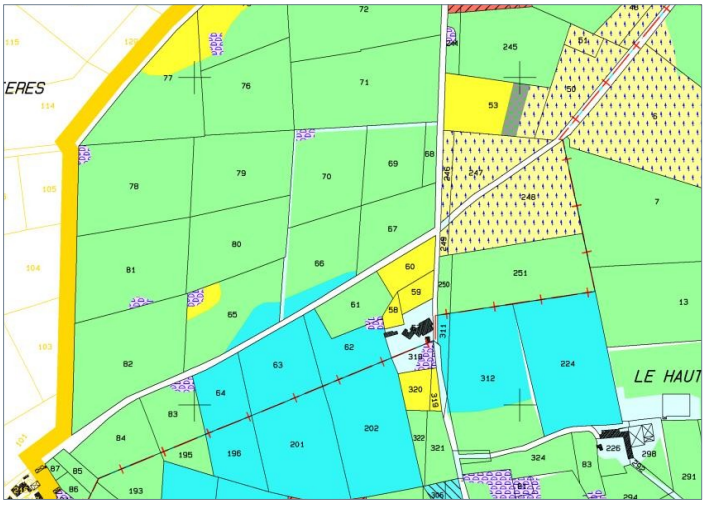
Pour Le Président de la commission et par délégation,
La secrétaire,

Lucile MAUILLON

M. CHAUVET informe la commission que M. Chessé ne s'est pas manifesté auprès de lui et ne l'a pas contacté.
La commission prend acte de l'absence de remarque complémentaire de M. Chessé et confirme la réponse déjà faite à M. Chessé.



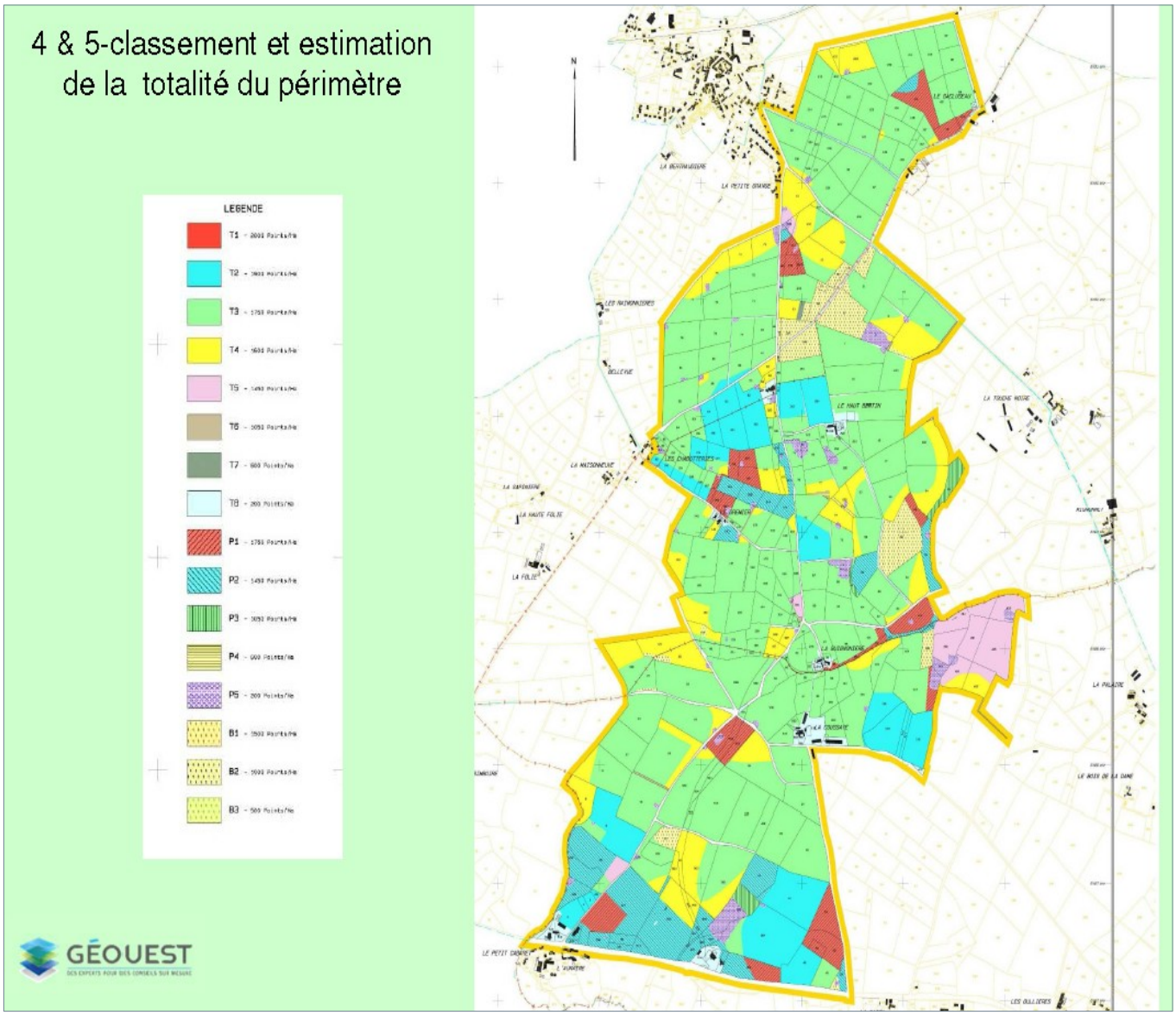
Plan de propriété



Plan de classement

2-/ Adoption du classement des terres

La commission n'ayant aucune remarque sur ces réclamations, M. le Président l'invite à se prononcer sur le classement tel que présenté ci-dessous :



Considérant que le classement des terres proposé fait l'objet d'une large adhésion des propriétaires et exploitants concernés, la commission approuve, après en avoir délibéré, le classement des terres du périmètre présenté par le géomètre.

3-/ Présentation des prochaines étapes de la procédure

Concernant la suite de l'opération, M. CHAUVET présente à la commission les prochaines étapes :

- Négociations sur l'avant-projet : mai – juin
- Implantation du projet routier, calcul et présentation de l'avant-projet : juillet-août
- Consultation publique Avant-projet : automne 2021
- Implantation du projet de nouveau parcellaire : fin 2021
- Enquête publique projet : 2022

Pour la construction de cet avant-projet, M. CHAUVET invitera en petits groupes tous les propriétaires et les exploitants ; chacun pourra exprimer ses souhaits de réattribution parcellaire à cette occasion. Il proposera à l'issue de ce travail une concertation générale afin de trouver le meilleur compromis.

M. LIAUD rappelle qu'au vu du secteur bocager (haies, pointes de parcelles...), il va peut être manquer de la surface en réserves foncières.–M. CHABAUTY confirme cette crainte et précise que la Chambre d'Agriculture souhaite que soient intégrées des réserves au périmètre pour faciliter les projets d'échanges.

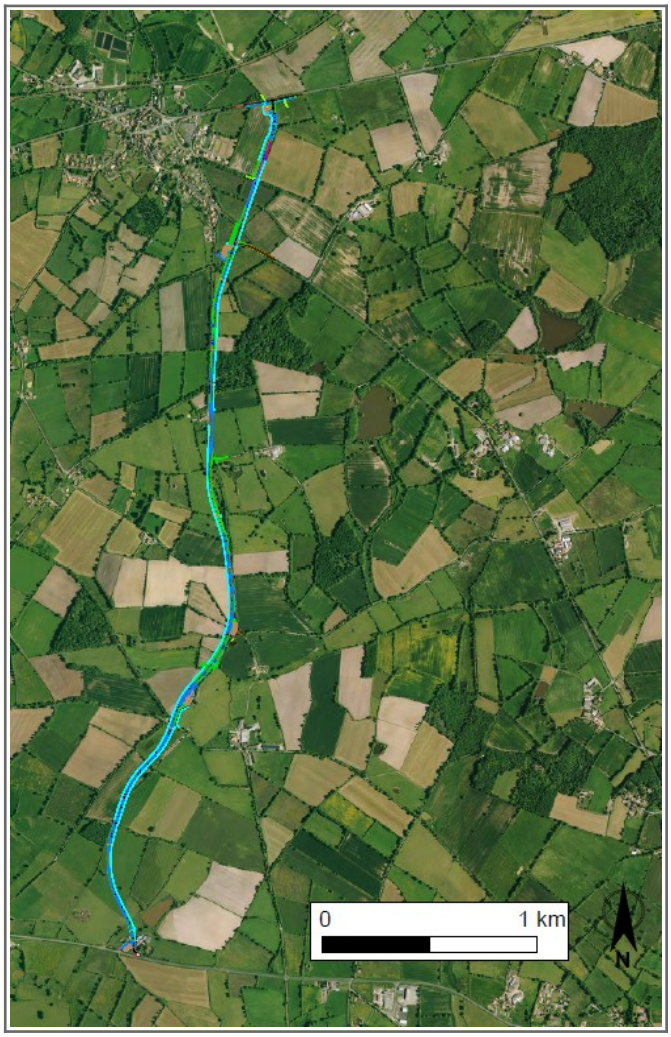
M. UZANU répond que les services du Département sont bien au fait de cette problématique et que des discussions avec la SAFER sont engagées afin de trouver des solutions.

3-/ Questions diverses

M. JOLYS, Adjoint au directeur des routes du Département, fait état à la commission de l'avancement des travaux du projet routier.

Rappel :

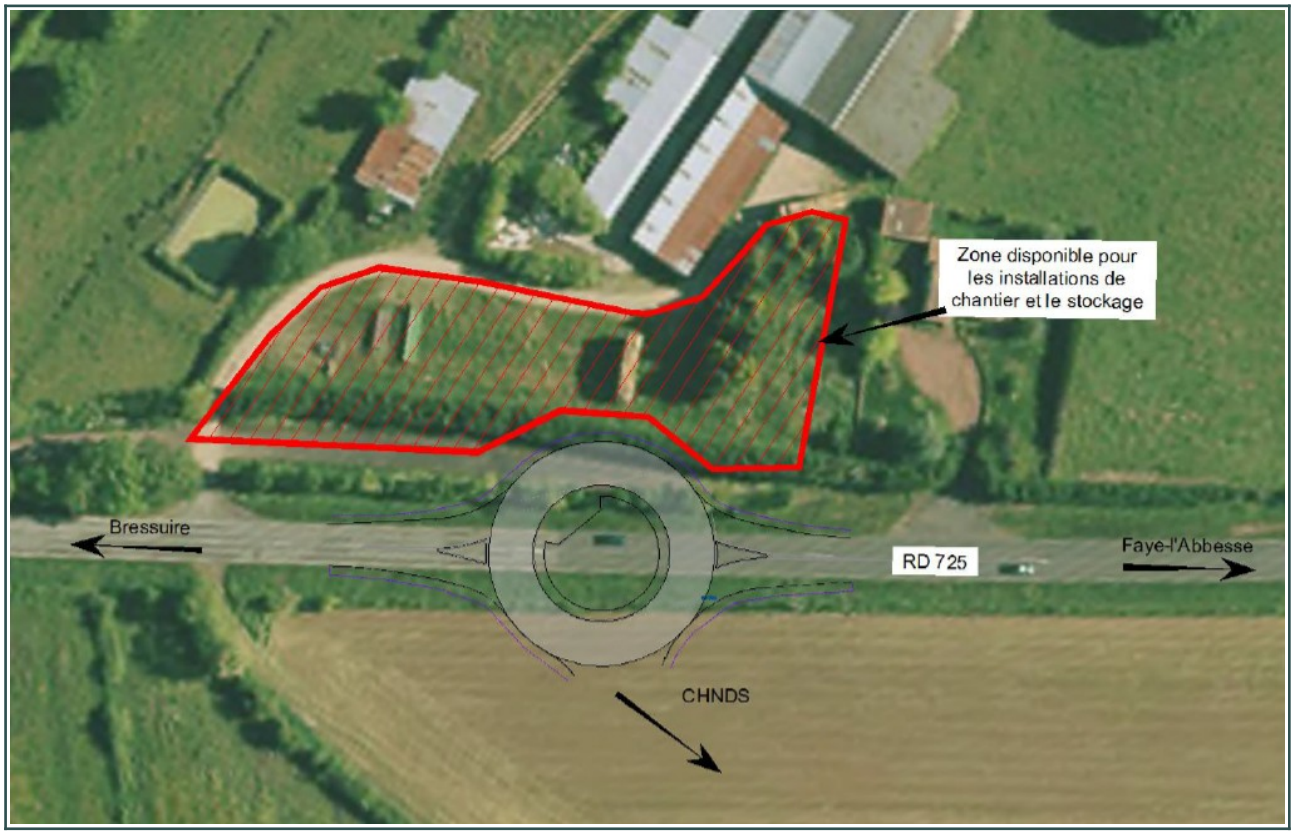
- Projet de 4,2 km
- Carrefour tourne-à-gauche sur la RD938 ter Noirterre
- Arrivée sur giratoire de l'hôpital
- 5 bassins (clos) de gestion des eaux



Organisation pour l'opération routière :

- Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Maîtrise d'oeuvre (direction des travaux et mission environnementale) : ARCADIS (Mme Bieth, M Jacque)
- Coordonnateur Sécurité Protection Santé : DEKRA
- Prestataires travaux: titulaires du marché de travaux d'une part et d'aménagement paysager d'autre part
- Autres intervenants : Concessionnaires (GEREDIS, Syndicat du Val-de-Loire, Orange)
- Marché de travaux routiers relancé en mars/avril 2021
- Attribution au groupement : CHARRIER (mandataire)-COLAS
- Expert écologue mandaté par le groupement : DERVENN

Installation de chantier (près du giratoire HNDS)



M. JOLYS précise qu'un accès au bâtiment agricole sera assuré.

Planification

- Préparation du chantier entre juin et fin août 2021 (reconnaissances de terrain, démarches administratives, préparation gestion des circulations,...)
- Démarrage effectif en septembre 2021 (interventions des concessionnaires à préciser)
- Délai jusqu'à fin mai 2022
- Aménagements paysagers liés à la route automne 2022

Mme PREVOST demande à ce qu'un état des lieux des parcelles sous l'emprise soit assuré en présence des exploitants avant le début des travaux (accès, clôtures, canalisation Val de Loire, traversées des animaux pendant les travaux...).

M. UZANU répond qu'en effet, cet état des lieux est réglementaire et qu'il est à réaliser par le maître d'ouvrage. Cet état des lieux devra être réalisé juste après le bornage de l'emprise prévu début juillet et ce, afin d'identifier précisement les surfaces de l'emprise concernées.

-o0o-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h30 et il a été dressé le présent procès-verbal pour faire et valoir ce que de droit.

Le Président



André CLAVEAU

La Secrétaire



Lucile MAUILLON